

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 039-243900420-20240415-86\_2024-DE



Extrait du registre des délibérations  
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française  
Département du Jura

## Séance du 15 avril 2024

**Date de convocation**  
**08 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 15 avril à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

### Objet

**Partenariat ALTERRE**  
**N°86/2024**

### Nombre de membres

11

### Présents

9

### Représentés

0

### Excusés

2

### Votants

9

### Présents

**Mesdames** Pate, Giancatarino.

**Messieurs** Rougeaux, Bigueur, Brochet, Ramaux, Chevanne, Théry Vuillet.

**Excusés** M. Truchot.

**Absents** Mme Hählen.

Vu la délibération n°34/2024 du 4 mars 2024, par laquelle le Bureau validait l'adhésion à Alterre,

Considérant la proposition de partenariat, d'accompagnement et d'intervention d'Alterre dans le cadre de la révision du projet de territoire pour une meilleure appropriation de la démarche de transition énergétique. Le coût global de la convention avec Alterre est de 8 450€ pour 13 journées d'intervention et d'animation,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la proposition d'accompagnement d'Alterre pour un montant de 8 450€ dans le cadre de la révision du projet de territoire,
- Autorise le Président à signer tous les actes afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Etienne Rougeaux**  
**Le Président**



**Virginie Pate**  
**Secrétaire de séance**

